

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU QUATORZE OCTOBRE DEUX MILLE NEUF**  
**A 19 heures**

Etaient présents :

Sous la Présidence de Monsieur Christian CARAYOL

MM CARAYOL Christian, Maire, ESTRABAUD Florence, FARENC Hugues, GARRIGUES Jean-Pierre, LUCAS Christophe, MAS Brigitte, CHABBERT Christophe, GUILHEM-LOUBIERE Florence, ALONSO-GUIBBAL Annie, FAGES Christine, MARCOU Philippe, GARCIA Etienne, HOULES Anne-Marie, CARAYON Gilles, CABROL Sonia, TOSCANO Jacques, PUECH Bernard, CROS Isabelle, BOUTOT Jacques.

Absents ayant donné procuration :

MAYNADIER Michel procuration à Christophe LUCAS  
CABANES Bernard procuration à Christophe CHABBERT  
CHABBERT Danièle procuration à Anne-Marie HOULES

Monsieur le Maire ouvre la séance et nomme Brigitte MAS comme secrétaire de séance

**1 – Compte-rendu des décisions prises**

Le conseil municipal prend note de décisions prises par le Maire en vertu de ses délégations de pouvoir

**2 - PRESENTATION DU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA CACM DU RAPPORT ANNUEL SUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DECHETS POUR 2008**

Quelques chiffres sont à noter concernant des déchets

**Pour les ordures ménagères**

en 2007

- tonnages collectés : 607.47 tonnes
- 211 kg. Par habitant et par an

En 2008

- tonnages collectés : 591.10 tonnes
- 205 kg. Par habitant et par an

**Pour les emballages ménagers (verre compris)**

En 2007

- tonnages collectés : 215.84 tonnes
- 75 kg. par habitant et par an

En 2008

- tonnages collectés : 219.73 tonnes
- 76 kg. par habitant et par an

**3 – INSCRIPTION AU MONUMENT AUX MORTS**

Monsieur le Maire présente au conseil la demande de Mme Simone BORDES concernant l'inscription au Monument aux Morts du nom de son beau père Gaston BORDES mort pour la France en Indochine.

Inauguration le 11 novembre 2009

Vote à l'unanimité

**4 – Adhésion à l'association des collectivités forestières du département du TARN**

Une association des collectivités forestières du Département du TARN va être prochainement créée en partenariat avec le Conseil Général et l'Association des Maires et les Elus locaux du TARN.

Cette association a pour objet la protection, la défense, la mise en valeur et l'amélioration des forêts des Collectivités Territoriales. Elle s'attache également à promouvoir la démarche de gestion active du patrimoine forestier ainsi que les usages du bois.

La cotisation s'élève à 120 euros quelle que soit l'importance de la collectivité.

La commune disposant d'un vaste domaine forestier sur son territoire et vu l'intérêt que peut représenter cette adhésion, il est proposé au conseil municipal d'adhérer à l'association et de désigner un délégué titulaire : Monsieur le Maire et un délégué suppléant : Christophe LUCAS

Vote à l'unanimité

### **5 – Dissolution des syndicats intercommunaux d'électrification et adhésion des communes membres des syndicats intercommunaux dissous**

La loi du 7 décembre 2006 stipule que l'autorité organisatrice du service public de l'électricité est exercée par un syndicat unique de Communes ou un syndicat mixte sur l'ensemble du territoire.

Les statuts du SDET ont donc été modifiés afin de satisfaire à cette exigence. La dernière étape de ce processus de départementalisation consiste à dissoudre les syndicats intercommunaux d'électrification et à intégrer au SDET les communes (229) membres des syndicats dissous.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser l'adhésion au SDET des communes membres des syndicats intercommunaux d'électrification dissous.

Vote à l'unanimité

### **6 – Signature de la convention Rugby 2009-2010**

L'objectif est d'utiliser le rugby, à destination d'enfants âgés de 8 à 15 ans. Comme outil pédagogique et éducatif. Le projet consiste à faire acquérir aux jeunes des valeurs socialisantes relatives à la pratique : respect des autres, de soi, de l'environnement...

Les intervenants sont détenteurs d'un diplôme d'Etat. Les interventions se font sous la responsabilité du Professeur des Ecoles pendant le temps scolaire ou de l'animateur du centre de loisirs hors temps scolaire.

Cette convention a pour objectif de fixer les modalités d'interventions au sein des communes de Labruguière, Aussillon, Pont de l'Arn, Aiguefonde et Payrin-Augmontel.

La convention a été signée pour une durée d'un an renouvelable. Le projet a débuté le 1<sup>er</sup> septembre 2009 et se terminera le 31 août 2010. Monsieur FARENC déplore le fait que les sports non médiatisés et ayant peu de moyens ne sont jamais mis à l'honneur.

### **7 – Convention avec un photographe**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'engager un photographe (Pascal MAZURKIEWICZ) pour une durée d'un an pour un forfait de 300 €. Il sera chargé de rassembler une banque d'images, d'aider à la réalisation du journal communal, d'être présent sur les diverses manifestations.

Vote à l'unanimité

### **8 – Création de deux postes de Rédacteur Territorial**

Monsieur le Maire propose au Conseil de créer deux postes de Rédacteur Territorial pour deux agents ayant accédés à ce grade par le bénéfice de la promotion interne.

Vote à l'unanimité

### **9 – Remplacement de la Monsieur François BARTHES**

Monsieur François BARTHES étant en arrêt maladie, il convient de pourvoir à son remplacement. Monsieur le Maire propose le recrutement de Monsieur Benoît SIBRA au grade d'Educateur Sportif 2<sup>ème</sup> classe. Il sera donc chargé d'enseigner les APS dans les écoles primaires à raison de 12 h./semaine.

Vote à l'unanimité

### **10 – Conventions de mise à disposition de personnels**

Il convient de renouveler la convention de mise à disposition de François BARTHES auprès de la Commune de BOUT DU PONT DE L'ARN. Il est nécessaire également d'établir une convention de mise à disposition de son remplaçant, Benoît SIBRA, auprès de cette même commune.

Vote à l'unanimité

### **11 – Renouvellement du contrat de Monsieur Cédric PUECH**

Renouvellement pour un an  
Remplacement de Monsieur Philippe ARNAUD en disponibilité pour trois ans

Vote à l'unanimité

### **12 – Participation à l'école de musique**

Monsieur le Maire indique que les frais pour les enfants allant à l'école de musique sont de 1145 euros pour deux enfants, 572.50 euros pour un enfant. Les frais sont pris en charge par la commune.

Il est proposé au conseil de faire participer les familles concernées à hauteur de 290 euros par enfants inscrits.

Vote à l'unanimité

### **13 – Participation à la classe CLIS**

Monsieur le Maire retire ce point de l'ordre du jour dans l'attente d'informations plus précises sur le sujet

### **14 – Indemnité au receveur municipal**

Dans le cadre de la mission de conseil et d'assistance du trésorier de Mazamet, il est proposé au conseil municipal de lui octroyer une indemnité. (Montant calculé en fonction des dépenses de la commune soit 533.72 euros l'année).

Vote à l'unanimité

### **15 – centrale – vente de tuyau**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de vendre l'ancien tuyau de conduite de la centrale hydroélectrique

Proposition : 0.07 euros le kg.  
Acquéreur : SARL CODINA situé à Lescout 81580 soual

Vote à l'unanimité

### **16 – rectificatif -compte administratif 2007**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il convient de rectifier le compte administratif 2007 du fait d'une erreur détectée en section d'investissement – dépenses (état B1) et recettes (état B2).

Après vérification auprès de Monsieur le Trésorier de Mazamet, cette erreur n'affecte pas le budget principal 2008 ainsi que le compte administratif 2008. Les résultats reportés sont exacts .

### **17 – décisions modificatives – budget assainissement et budget centrale**

Vote à l'unanimité

### **18 – inscription de sentiers de randonnée au Plan Départemental des Itinéraires de randonnée (PDIPR)**

Proposition d'inscription de trois sentiers de randonnée au PDIPR : « Les hauts de Roussoulp », « les hauts de la môle », « variante de la Higue ».

Vote à l'unanimité

### **19- Aménagement forestier 2010/2024 de la forêt communale de PONT DE L'ARN**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet d'aménagement forestier de la forêt communale des « vacants de vermeils » d'une surface de 35 ha. 72 a. et 70 ca. proposé par l'ONF ;

Cet aménagement sera valable pour 15 ans.

Vote à l'unanimité

### **20 – Indemnité d'assurance**

Monsieur le Maire signale au conseil que suite aux dégâts causés par la tempête de janvier 2009, la proposition faite par Poly Expert pour le compte d'AXA France izard s'élève à 11 339.87 euros

Vote à l'unanimité

### **21 – Subvention « Mazamet il y a 100 ans »**

Changement dans l'attribution d'une subvention octroyée à tort à « conférence grèves » au lieu de « Mazamet il y a 100 ans » d'un montant de 50 €

Vote à la majorité : 1 voix contre – 4 abstentions – 17 voix pour

### **22 – demande de fonds de concours à la CACM**

Le 2 février 2009, la CACM a décidé de créer un fonds de concours destiné à soutenir les opérations de bâtiment et travaux publics des communes rurales. Le taux maximum a été fixé à 50 % des dépenses éligibles H.T. dans la limite de 8500 euros par commune et par an.

Il est donc décidé à l'unanimité de solliciter ce fonds de concours en vue d'aider au financement de la démolition d'un ensemble de maisons à la Môle :

Montant des travaux	:	20 000 € H.T.
Plan de financement prévu		
Fonds de concours	:	8 500 € H.T.
Part communale	:	11 500 € H.T.

Pour finir, le conseil municipal décide de ne plus louer la salle de Rigautou le samedi soir aux vus des derniers dérapages.

Il décide également de reconduire comme l'an dernier les « primes de Noël » pour le personnel

Monsieur le Maire clôt la séance à 20 h.

Le 22/10/2009

Le secrétaire,

le Maire,